ENTRETIEN AVEC... KALIDOU DIALLO, DIRECTEUR GENERAL DE *CGF GESTION*

«Les placements halal possibles ne représentent que 1 à 2 % de l'activité financière et bancaire»

La finance islamique est le parent pauvre de la place financière dakaroise. Beaucoup d'épargnants et investisseurs, désirant acheter des actions en Bourse, hésitaient à le faire car ils ne sont pas sûrs du caractère «halal» ou non de certaines actions cotées à la Brvm. Un dysfonctionnement que corrige Cgf Bourse avec le lancement du Fonds commun de placement (Fcp) Al Baraka. Directeur général de Cgf Gestion, Kalidou Diallo forme avec Mme Odile Sène Kantoussan, Dg de Cgf Bourse, le binôme qui a succédé au financier Gabriel Fal à la tête du groupe Cgf. Dans cet entretien avec* Walf Quotidien*, il explique comment la finance islamique constitue une réelle opportunité pour les économies subsahariennes.

> «La finance islamique constitue une réelle opportunité pour les économies subsahariennes. Aujourd'hui, elle représente un gisement de plus 2 000 milliards de dollars Us»

Walf Quotidien : **Vous venez de lancer le Fonds commun de placement *Al Baraka*. Qu'est ce qui a motivé cette ouverture à la finance «halal» ?**

Kalidou DIALLO : Au fil des années, nous avons constaté que beaucoup d'épargnants et investisseurs, désirant acheter des actions en Bourse, hésitaient à le faire car d'une part, ils n'étaient pas sûrs du caractère «halal» ou non de certaines actions cotées à la Bourse régionale des valeurs mobilières (*Brvm*). D'autre part, ils étaient conscients de leur manque d'expérience dans la gestion efficace d'un portefeuille boursier. Notre réponse à ces deux préoccupations a été la mise en place d'un Fonds commun de placement (Fcp) certifié conforme à la Charia (loi islamique), dénommé Fcp *Al Baraka*, le 1er Fcp du genre dans l'espace Uemoa.

Par ailleurs, l'initiative de la création du Fcp *Al Baraka* résulte de l'ambition de contribuer à l'effort de l'inclusion financière dans la zone Uemoa et au développement des économies subsahariennes, à travers une offre de services financiers adaptée à des attentes réelles et en harmonie avec les réalités socioculturelles d'une bonne frange des épargnants de l'Union. Elle s'inscrit résolument dans une perspective moderniste et citoyenne des métiers de l'intermédiation financière. Il s'agit d'une innovation majeure sur le marché de l'épargne de l'Uemoa. En effet, le Fcp *Al Baraka* vient élargir le paysage de l'épargne et du placement de ressources en Afrique de l'Ouest après l'expérience des émissions de *Sukuk* (obligations islamiques) par le Sénégal, la Côte d'Ivoire et le Togo, entre 2014 et 2016, pour un montant total levé de 766 milliards de francs Cfa.

Quel est son principe ?

Comme tout Fonds commun de placement, le Fcp *Al Baraka* est d'abord un panier de valeurs mobilières. Il a la particularité d'être un fonds à dominante actions, qui investit dans des produits financiers conformes aux exigences de la Charia en termes de structuration et de rémunération ainsi que dans les limites fixées par la réglementation et l'orientation de gestion ci-dessous : 70 % au moins en actions, sélectionnées pour leur caractère «halal» et le reste en liquidités ou titres de créances islamiques, notamment les *sukuk* (obligations islamiques).

La stratégie d'investissement du Fcp *Al Baraka* sera axée sur la rentabilité des placements, la liquidité et la sécurité des investissements. Il ne pourra investir plus de 15 % de son actif dans des valeurs mobilières émises par un même émetteur, sauf s'il s'agit de valeurs émises ou garanties par des Etats de l'Uemoa, auquel cas ce plafond sera porté à 25 %.

La composition de ses actifs et la conformité de sa gestion avec son règlement et la réglementation du marché financier de l'Uemoa feront l'objet d'une certification trimestrielle par le commissaire aux comptes, en l'occurrence le cabinet Mazars Sénégal.

La Valeur liquidative (VI) d'origine qui correspond au prix d'une part du Fcp *Al Baraka* est de 1 000 francs Cfa et les parts sont dématérialisées et inscrites en compte. La VI est calculée sur une base quotidienne. La liquidité des placements est assurée à tout moment dans la mesure où les fonds ne sont pas bloqués et peuvent faire l'objet de retrait en cas de besoin. Seulement, il faut garder à l'esprit que celui qui reste plus longtemps dans le fonds bénéficiera d'un rendement plus élevé que celui qui n'a été présent qu'un laps de temps bref.

Est-ce qu'il est certifié conforme à la Charia ?

Comme indiqué précédemment, le Fcp *Al Baraka* est composé de 70 % d'actions sélectionnées pour leur caractère «halal» et de 30 % d'obligations islamiques dites «sukuk». Donc, toutes les valeurs qui entrent dans la composition du Fcp *Al Baraka* ont déjà été classées «halal», ce qui fait que le Fcp ne peut normalement qu'être, lui-même, classé conforme à la finance islamique. Néanmoins, nous avons pensé qu'il était important de le soumettre à un processus de certification supérieur. Ainsi, du point de vue islamique, toutes les valeurs qui constituent le Fcp *Al Baraka* ont été ré-analysées et le Fcp lui-même, certifié par un Comité de conformité à la Charia composé de grands érudits en droit musulman sous la présidence de l'Imam Thierno Seydou Nourou Tall, Imam Ratib de la Mosquée omarienne.

Du point de vue technique et réglementaire, le Fcp *Al Baraka* est un fonds commun de placement actions qui a été agréé par l'autorité du marché financier, à savoir le Conseil régional de l'épargne publique et des marchés financiers (Crepmf) de l'Uemoa comme conforme à la réglementation financière en vigueur.

A quel type de clientèle est-il destiné ?

Tout d'abord, je voudrais préciser que cette offre ne concerne pas seulement le Sénégal ou les musulmans mais l'ensemble du marché financier puisqu'il sera distribué par plusieurs Sgi de l'Uemoa et un certain nombre de banques et d'autres institutions financières de premier plan. Il est destiné à une clientèle grand public, aux investisseurs institutionnels et aux trésoriers d'entreprises du Sénégal, des autres pays de l'Uemoa et de la diaspora. Il est accessible aux épargnants de toute confession d'autant plus qu'un produit d'épargne «halal» et la finance islamique, de manière générale, se caractérisent, avant tout, par une dimension éthique. Ainsi, les épargnants et autres investisseurs qui désirent effectuer des placements en bourse qui respectent les principes de la Charia peuvent le faire, en toute sérénité, en souscrivant des titres du Fcp *Al Baraka*.

Comment ce produit islamique peut contribuer au financement de l'économie ?

D'un point de vue macroéconomique, l'industrie financière en Afrique subsaharienne est fortement dominée par la finance occidentale classique à laquelle devraient s'adapter les populations musulmanes. Une idée qui n'a pas prospéré comme on s'y attendait dans la mesure où une bonne partie de cette population est prête à ne pas placer son épargne si elle ne dispose pas de titres ou de supports qualifiés de «halal».

Au Sénégal, par exemple, les musulmans représentent plus de 90 % de la population, alors que les placements «halal» possibles ne représentent que 1 à 2 % de l'activité financière et bancaire. Ses voisins du Mali, Niger et d'autres pays de l'Uemoa vivent une situation similaire.

Ainsi, dans le cadre des politiques d'émergence et avec la découverte de nouvelles ressources minières et pétrolières, beaucoup de citoyens veulent investir dans les infrastructures et structures de production mais ne trouvent pas les instruments financiers qui leur conviennent (simplicité, accessibilité, sécurité, rentabilité et conformité confessionnelle). Le Fcp *Al Baraka* a été créé pour répondre à cette demande immense. Cela concerne aussi nos compatriotes de la diaspora qui brûlent d'envie de «faire quelque chose» sur le plan économique (et non pas seulement sur les plans familial et social) pour leur pays d'origine. Demain, on peut très bien envisager que les Fcp conformes à la Charia soient les instruments privilégiés qui feront participer le grand public et la diaspora à la production pétrolière et gazière sénégalaise.

D'ailleurs, au niveau mondial, la finance islamique constitue une réelle opportunité pour les économies subsahariennes pour le financement d'une croissance durable. Aujourd'hui, elle représente, en effet, un gisement de plus 2 000 milliards de dollars Us avec une progression de près de 6 à 10 % par an, pour atteindre 3 000 milliards de dollars Us à l'horizon 2020. Une manne de ressources longues en provenance, pour l'essentiel, des pays du Golf qui cherchent des opportunités de placement dans des produits financiers conformes à leurs convictions religieuses.

Quels sont les domaines que le Charia board du Fcp *Al Baraka* trouve éligibles à ce produit ?

Il convient de préciser d'abord que le système financier islamique se fonde sur 5 principes majeurs : l'interdiction de l'intérêt et de l'usure (le riba), le partage des pertes et profits, l'interdiction des secteurs d'activité illicites (alcool, armement, jeu de hasard etc.), l'interdiction du risque excessif, de la spéculation (algharar) et l'adossement à un actif tangible «asset based banking». Le principe est que tous les domaines d'activité qui ne sont pas cités expressément parmi ceux qui sont illicites sont éligibles pour le placement d'un produit «halal». L'investissement en Bourse dit «Halal» se fait selon des critères financiers et extra financiers, en termes de structure financière et de secteurs d'activité de l'entreprise. Les secteurs d'activité interdits sont classés en six grandes catégories, conformément aux critères les plus communément admis, en l'occurrence ceux retenus par le comité Charia du *Dow Jones Islamic Market Index* (Djimi) qui fait référence mondiale en la matière : l'alcool, le tabac, les activités liées à la viande porcine (production, conditionnement, transport...), les services financiers conventionnels donnant lieu à des paiements d'intérêt, l'armement ou le trafic d'armes ainsi que le divertissement et les loisirs contraires aux mœurs et aux préceptes islamiques.

Propos recueillis par Seyni DIOP